Bibliothèque cantonale

Quinzième année No 137. Le Numéro, 10 centimes. Jeudi 17 octobre 1918.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne
Minimum pour une annonce : fr. 1.—

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la **Société Publicitas S. A.** Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

ABONNEMENTS :

	Un.	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	5.—	3.50	2.—
Avec Bulletin	7.50	4.50	2.50

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
Bureau du Journal
ST-MAURICE

Téléphone 8

Journal du Matin, paraissant à St-Maurice, le MARDI le JEUDI et le SAMEDI.

Nouveaux faits connus Mercredi à Midi

M. Wilson vient de faire une réponse extrêmement sévère à l'Allemagne. Pas d'armistice avant la cessation des atrocités sur mer et sur terre et la disparition de l'autocratie.

Les Alliés ont remporté une grande victoire dans les Flandres. Ils ont pris Roulers, libéré un grand nombre de villages belges et fait 10.000 prisonniers.

Les Italiens se sont emparés de Durazzo.

La Leçon

Qui donc avait dit que le corps électoral restait froid devant la Représentation proportionnelle ?

Un parlementaire qui nous trompait et se trompait lui-même.

Enlisés dans les marécages des pleins pouvoirs, englués par la manne officielle, beaucoup de députés avaient pris le parti de fermer leurs oreilles aux bruits du dehors et de somnoler sous la clarté artificielle du plafond lumineux qui ne laissait venir jusqu'à eux ni les rumeurs du pays ni les rayons du vrai soleil.

Sans campagne électorale — les réunions étant interdites par suite de l'épidémie de grippe — et avec des moyens très rudimentaires consistant uniquement en des affiches trop connues, la Proportionnelle a triomphé par les seuls mouvements internes de l'opinion publique.

C'est qu'il y a, chez nous aussi, quelque chose de changé.

L'esprit de droit, de justice, de liberté qui souffle sur le monde, caresse également les vallons politiques, les animant, les pénétrant des ondes sonores qui faisaient chanter la statue de Memnon.

Revoyez les résultats.

Où qu'on jette les yeux, du Tessin au Jura, des rives du lac de Constance au bord de notre Rhône, c'est le scrutin reflétant la même sympathie et les mêmes idées : vingt-deux Etats acceptants contre trois opposants. Chez nous, en Valais, c'est mieux encore : tous les districts enregistrent une grosse majorité de *oui* et trois communes seulement votent *non*.

Quoi d'étonnant à cela ?

La Suisse des pleins pouvoirs, qui s'étale et se catalogue dans les ordonnances et les arrêtés d'exception, n'est plus la Suisse démocratique d'autrefois, la vraie Suisse.

Conseil national et Conseil des Etats ont cru d'une très haute politique d'approuver, pendant quatre ans, toutes les fantaisies du général et du Conseil fédéral.

Ils se sont empressés d'afficher à leurs portes des convictions de parade, d'y clouer le drapeau rouge avec la croix blanche pour signifier au peuple que le devoir patriotique conseillait de tout couvrir.

Mais ce n'est point dans les couloirs officiels qu'il faut chercher l'âme nationale.

C'est dans les ruelles de nos villages, à l'ombre de nos églises, sous l'enseigne archaïque de l'auberge, à travers les prairies et les champs où, depuis 1291, se maintiennent les dieux lares de la démocratie et de la liberté helvétiques.

Les masses étaient saturées de paroles, lasses d'exhortations, et, à propos d'une loi électorale qui incarnait le mécontentement du passé, du présent et un espoir en plus de justice, elles ont affirmé qu'elles entendaient rester des populations *affranchies*.

Des casuistes se sont évertués à effrayer l'opinion en soulignant le fait que les Proportionnalistes avaient l'appui des socialistes.

Cela nous rappelle l'histoire de Virginie que Bernardin de Saint-Pierre nous montre refusant de se laisser sauver du naufrage parce que le matelot qui voulait l'entraîner n'était pas suffisamment vêtu.

Peine perdue; d'ailleurs. Le corps électoral a jugé sainement en estimant que les socialistes ont droit à la justice comme tout le monde.

Espérons que cette insurrection des bulletins de vote contre les exactions des pleins pouvoirs sera l'acte de naissance d'une démocratie qui commence.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

Le Chant des Oiseaux

Beaucoup d'oiseaux chantent.

Beaucoup, c'est façon de parler ; d'après Lécuyer, sur 287 espèces d'oiseaux vivant chez nous, trente seulement chanteraient. Les autres font des bruits, ou poussent des cris. La poule très causante, comme chacun sait, a la conversation monotone. Elle rabâche, se répète sans cesse. Que veut-elle dire ? On ne sait. Parle-t-elle pour les autres ou pour sa propre édification ? on ne discerne pas toujours : il n'est pas facile d'entrer dans la peau d'une poule.

Les cris sont déjà plus intéressants, et dans une très substantielle, **Contribution à l'étude des cris et du chant des oiseaux dans ses rapports avec la musique,** publiée dans le « Bull. de l'inst. gén. psychologique (Nos 4-6, 1917) », M. F. de Fénis en parle avec quelque détail.

Le pinson a un cri bien connu : **crui, cruit, pit, pit pit** ou encore **crui, crui, pii, pit, pit, pit.** Ce cri se module de façons très diverses, souvent très agréables, selon l'état d'âme et les préoccupations du moment.

Observons en passant que les pinsons ne prononcent pas tous de même. Ils ont de l'accent. Ainsi les pinsons qui passent par les Alpes et l'Italie pour aller hiverner disent **crui** et ce sont ces pinsons qu'on entend en Lorraine. Ceux qui passent par le centre de la France ont un parler plus doux et disent **cui,** et c'est **cui** et même **tui** que M. de la Bassetière entend en Loir-et-Cher. Pareillement l'œdicnème criard prononce **courli** dans la Marne, et **couï** en Loir-et Cher.

Le corbeau aurait huit cris distincts : **Crouâh,** cri de guerre **quouâ,** cri de voyage; **kaâ,** cri de détresse ; **crrou,** un marronnement de satisfaction par beau temps chaud; **courou,** mêmes caractères ; **hein,** cri plaintif (peines de cœur ? ou douleurs d'entrailles ?) ; **kain,** nasillard et aigu, sens inconnu; enfin, **codâ,** cri barométrique, annonçant l'orage. La pie posséderait 17 jacassements; mais on ne leur trouve pas de sens spécial, et c'est pourquoi on a rapproché ses discours de ceux que tiennent beaucoup de bipèdes sans plumes — ou du moins n'ayant que des plumes achetées.

Le chant des oiseaux ne peut toujours s'analyser et écrire. Ils vont souvent trop vite ; impossible de noter le gazouillement de la fauvette ou de l'alouette. Et la différence des langues et accents des observateurs fait qu'ils notent de façons très différentes les chants d'oiseaux.

Ainsi on est fort divisé sur le chant de la mésange charbonnière. Voici comment l'écrivent cinq autorités :

Rambert : **si ti da** (trois fois de suite).
de la Basselière : **ti ti dieu** (ter).
Bechstein : **sit zi da** (ter).
Brehm : **si ti du** (ter).
Buffon : **ti ti gu** (ter).

Après tout, les différentes notations sont peut-être toutes exactes, et sont vraies de différentes régions. Les parlers dans une même langue humaine diffèrent bien davantage. Plusieurs espèces voisines ont le même chant, sensiblement : tel est le cas pour les différents bruants, pies, colombins. Le premier progrès dans l'art du chant, dit de Fénis, est réalisé par les oiseaux qui, tout en variant peu ou prou la hauteur des sons qu'ils émettent, conservent le même rythme, la même durée de chant, les mêmes coupures dans leurs périodes ».

Ces oiseaux font d'ailleurs preuve d'une personnalité marquée en l'affaire. Ainsi M. de Fénis reproduit le chant de cinq troglodytes différents : tout en conservant un air de famille — rythme, trilles, motifs courts sifflés, etc., les chants diffèrent sensiblement entre eux.

Si l'on se donne la peine de cultiver les aptitudes musicales de l'oiseau, les résultats sont bien plus considérables. Le pinson qui reçoit une éducation musicale méthodique et soignée devient chanteur émérite. C'est en Allemagne qu'il y a, pour ainsi parler, des conservatoires pour pinsons. Et ceux-ci y apprennent une vingtaine de chants, portant des noms absurdes et pompeux.

En voici deux — notés en allemand :

tzi tzi tzi willilliiltih dappe dappl dappl de wein gihé.

tzi tzi tzi tzi tzi tzullullull jolyà lyàh jéreitjàh.

Le pinson n'ayant pas reçu d'éducation ne dispose que d'un petit nombre d'éléments : l'éducation lui en fournit de nouveaux.

Plusieurs oiseaux imitent volontiers le chant des autres. Tel le geai, qui, à lui seul, en quelques minutes, imite tour à tour et à s'y méprendre la grive, la pie, le pic, l'étourneau, le rollier. L'étourneau imite la mésange, la fauvette, l'alouette, la caille, la poule, la pie, etc. Chacun toutefois dans l'imitation, met ou laisse un peu de son propre chant.

Les vrais chanteurs sont en petit nombre. Ce sont les improvisateurs : grive, merle, rouge-gorge, rossignol, tous oiseaux de petite taille, à vue et ouïe très affinée, à cerveau volumineux, à intelligence développée, impressionnables. Leur chant, bien personnel, « ne varie pas seulement d'un individu à l'autre » ; chez un même individu, le même chant ne se répète pas deux fois de suite. Selon l'espèce, la caractéristique du chant varie ; le rythme domine chez la grive, chez le merle, c'est la mélodie. M. de la Bassetière a déjà noté plus de cent chants différents dans cette espèce.

(« Journal des Débats »)

Les Saints allemands

Eh ! bien, oui, il y a des saints allemands, inscrits au Martyrologe de l'Eglise universelle et qui jouissent de la béatitude éternelle.

Et je crois bien que les calendriers français célèbrent (ou célébraient hier encore) les fêtes de S. Boniface de Mayence, de S. Etienne de Hongrie, de S. Jean Népomucène, de S. Udalrich ou Ulrich d'Augsbourg, de S. Erhard de Ratisbonne et de S. Norbert de Magdebourg.

Mais ces saints, d'origine ou d'apostolat germanique, ont tous été formés en Belgique, en France, ou à Rome, au centre de la catholicité.

A de rares exceptions près, les pays germains n'ont pas produit ces flambeaux de foi et de sainteté incomparables que nous trouvons dans toutes les nations chrétiennes.

Depuis trois siècles, je demande qu'on me cite un nom de pieux personnage allemand, autrichien ou hongrois, qui se soit signalé par son héroïsme, son merveilleux dévouement, sa sainteté incomparable, à part peut-être S. Clément Hofbaüer, disciple de S. Alphonse de Liguori, qui fut formé en Italie, et reçut l'empreinte du glorieux fondateur des Rédemptoristes avant d'aller évangéliser Vienne d'Autriche.

Trouvez-vous, depuis Luther surtout, une seule fondation éblouissante d'œuvres apostoliques en Allemagne ou en Autriche ?

Où sont leurs François de Sales et leurs Vincent de Paul, leurs Pierre Fourrier et leurs Curé d'Ars, leurs Grignon de Montfort et leurs J.-B. de la Salle, leurs martyrs dans toutes les missions du monde, leurs Ste Chantal et B. Marguerite-Marie, leurs mère Barat et leurs admirables religieuses enseignantes, hospitalières, contemplatives, etc. ?

Certains ouvrages hagiographiques allemands ont l'outrecuidance, — comme les fameux livres liturgiques du monopole Pustet de Ratisbonne, — d'accaparer comme saints allemands tous les martyrs et les thaumaturges de la pauvre Belgique elle-même, de la Hollande et même de l'Alsace et de la Lorraine.

Ce n'est pas plus difficile que cela.

Mais le martyrologe romain a soin de toujours mettre : « Metz en Gaule et Trèves en Belgique ».

Les Allemands ont toujours eu un goût singulier pour les annexions. Non contents de voler les provinces, ils essayent d'accaparer pour eux les Saints du Paradis.

Ceux qu'ils ont... ne sont pourtant guère à eux.

En tout cas, ce sont de très vieux saints, des temps lointains où la Rhétie, la Pannonie, la Germanie, la Bavière et la Bohême, étaient foncièrement catholiques et soumises à l'autorité du Vicaire de J.-C.

Qu'est-ce que le catholicisme allemand actuel qui refuse la Bulle sur le centenaire de S. Charles Borromée comme attentatoire à la majesté teutonne, qui refuse de prononcer le serment antimoderniste exigé par l'Eglise au clergé du monde entier ?

Chose digne de remarque ! La plupart des saints allemands, étaient des étrangers au pays, apôtres, évêques et missionnaires, envoyés chez ces peuples féroces par les pontifes romains, pour les convertir à la foi chrétienne et les amener à la civilisation.

Et ceux qui ont brillé sur leurs sièges épiscopaux, étaient des gens de France, des saints formés dans les abbayes de Gorze, de Metz, de Verdun, de Corbie, de Trèves.

S. Erhard de Ratisbonne était le frère de S. Hydulphe de Moyenmoutier, S. Norbert de Magdebourg fut, en France, le fondateur des Prémontrés ; et quant à S. Henri, est-ce qu'il ne fut pas élevé et conseillé par les évêques de Verdun ?

Passons en Autriche en en Hongrie, exceptant bien entendu la chère Pologne, la sainte Belgique, et la Bohême des Tchèques, qui eut S. Wenceslas et S. Jean Népomucène ?

Eh bien ! L'Autriche-Hongrie est pauvre, très pauvre en célestes protecteurs. Elle peut invoquer S. Etienne de Hongrie, son roi apostolique, Jean de Capistran et quelques très vieux martyrs du temps des persécutions de Dioclétien, comme S. Girard, S. Agricol, S. Pollion et S. Rutilus. Ajoutons S. Clément Hofbaüer, le bon et zélé missionnaire qui évangélisa cette ville de Vienne qui en avait tant besoin.

Une fête qui devrait gêner les Autrichiens, c'est la fête du St Nom de Marie, imposée à toute l'Eglise en souvenir de la délivrance de Vienne, à la fin du XVIIe siècle et de l'écrasante défaite des Turcs barbares.

Et l'Autriche s'unit en 1914 à la Turquie pour écraser la France et toute la chrétienté !

Mon Dieu ! chaque terre a ses saints... mais où est la lignée incomparable... la « turbam magnam » à mettre en parallèle avec les saints apôtres, évêques, martyrs, abbés, confesseurs, vierges, solitaires, qui sont des milliers en France (j'en ai plus de 600 pour la seule Lorraine et l'Austrasie) ?...

E. B.

Les Evénements

La Guerre Européenne

La Réponse de M. Wilson

Grande victoire des Alliés en Flandre

10.000 prisonniers

La Turquie demande la paix

La Situation

— Plus vite qu'on ne s'y attendait généralement, M. Wilson a répondu à la note de Berlin du 12 octobre. Il informe l'Allemagne que l'armistice ne peut être accordé tant que les atrocités durent sur terre et sur mer. Il faut aussi pour que la paix soit possible que l'autocratie disparaisse.

On prévoyait, d'ailleurs, que la réponse serait négative. Berlin entourait décidément son offre de paix de trop d'équivoques et de réticences. Le gouvernement ne disait pas comment il entend concilier son acceptation des principes Wilson et sa volonté souvent exprimée de conserver l'Alsace-Lorraine et les territoires polonais de Prusse.

Et l'attitude de la presse d'opposition était significative. Elle éclatait de colère et d'indignation, la *Morgen Post* allant jusqu'à faire allusion à la levée en masse pour empêcher toute cession d'une parcelle quelconque du territoire allemand.

— La fraction parlementaire du Reichstag devait se réunir mardi pour dire si le chancelier avait toujours sa confiance. L'opinion qui semblait prévaloir dans les milieux socialistes, c'est qu'il ne peut y avoir au gouvernement que des hommes inattaquables et dont les idées sur la paix n'aient pas varié.

C'est des Flandres que nous arrivent aujourd'hui les nouvelles les plus importantes. Le roi Albert avec son groupe d'armées belges, françaises et britanniques fait sur plus de 40 kilomètres de front un bond important vers Roulers, qui est libérée et dépassée, Thourout et Courtrai. On se bat à quatre kilomètres de cette dernière. 10.000 prisonniers et butin énorme. Foch cherche à réduire par un grand mouvement enveloppant le vaste saillant en demi-cercle, à l'intérieur duquel se trouvent Lille, Roubaix et Tourcoing.

Les Allemands ont lancé de vives mais infructueuses contre-attaques dans le secteur britannique du Cateau, tandis qu'ils retardent la chute de Douai par des inondations. Progrès de Mangin entre l'Oise et l'Aisne et des Américains entre l'Argonne et la Meuse.

Les conditions de l'armistice

Le secrétaire d'Etat a transmis lundi après midi la note suivante au chargé d'affaires intérimaire de Suisse, chargé des intérêts allemands aux Etats-Unis :

« Département d'Etat, 14 octobre.

Monsieur,

» En réponse à la communication du gouvernement allemand du 12 courant, que vous m'avez remise aujourd'hui,

j'ai l'honneur de transmettre la réponse suivante :

Pas de commission mixte

» L'acceptation formelle par le gouvernement allemand actuel et par la grande majorité du Reichstag allemand des conditions posées par le président des Etats-Unis d'Amérique dans son adresse au Congrès des Etats-Unis du 8 janvier 1918 et dans ses adresses subséquentes, autorise le président à faire une déclaration franche et directe de sa décision en ce qui concerne les communications du gouvernement allemand des 5 et 12 octobre.

» Il faut qu'il soit clairement entendu que la manière de procéder à l'évacuation et les conditions d'un armistice sont des questions qui doivent être laissées au jugement et à l'appréciation des conseillers militaires des Etats-Unis et des gouvernements alliés, et le président estime de son devoir de déclarer qu'aucune disposition ne peut être acceptée par le gouvernement des Etats-Unis qui ne prévoie pas des sauvegardes et des garanties absolues et satisfaisantes du maintien de la suprématie militaire actuelle des armées en campagne des Etats-Unis et des Alliés. Il est convaincu qu'il est en droit de considérer que tels seront aussi l'avis et la décision des gouvernements alliés.

Les actes inhumains doivent cesser

» Le président estime qu'il est également de son devoir d'ajouter que ni le gouvernement des Etats-Unis, ni (il en est absolument certain) les gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est associé comme belligérant, ne consentiront à prendre un armistice en considération aussi longtemps que les forces armées de l'Allemagne continueront les pratiques illégales et inhumaines qu'elles persistent toujours à employer au moment même où le gouvernement allemand fait au gouvernement des Etats-Unis des propositions de paix, aussi longtemps que ses sous-marins sont en train de couler des navires de passagers en mer et non seulement des navires, mais les canots mêmes dans lesquels les passagers et les équipages cherchaient la voie du salut ; aussi longtemps que dans la retraite qui leur est imposée actuellement en Flandres et en France, les armées allemandes persévéreront dans la perpétration des destructions impitoyables qui ont toujours été considérées comme des violations directes des règles et pratiques de la guerre civilisée; aussi longtemps que des villes et des villages, s'ils ne sont pas complètement détruits, sont non seulement dépouillés de tout ce qu'ils contiennent, mais souvent se voient arracher jusqu'à leurs habitants.

» On ne peut attendre des nations associées contre l'Allemagne qu'elles acceptent la cessation des hostilités pendant que des actes d'inhumanité, de spoliation et de dévastation se poursuivent, actes qu'elles regardent à juste titre avec horreur et avec un cœur brûlant d'indignation.

Destruction de tout pouvoir arbitraire

» Il est également nécessaire, pour qu'il ne puisse y avoir aucune possibilité de malentendu, que le président attire très solennellement l'attention du gouvernement allemand sur les termes et sur la signification manifeste d'une des conditions de paix que le gouvernement allemand a dès maintenant acceptée. Elle se trouve comprise dans l'adresse que le président a prononcée à Mount-Vernon, le 4 juillet dernier. Elle demande la destruction de tout pouvoir arbitraire quel qu'il soit, qui puisse, à lui seul en secret ou par sa seule volonté, troubler la paix du monde, et, s'il ne peut pas être détruit dès maintenant, qu'il soit du moins réduit à l'impuissance virtuelle.

» Le pouvoir qui a jusqu'ici dirigé la nation allemande est du genre de celui décrit ci-dessus. Il est donc laissé au choix de la nation allemande de le modifier.

» Les paroles du président qui viennent d'être citées constituent naturellement une condition préalable de paix, si la paix doit venir par le fait du peuple allemand lui-même.

» Le président se voit dans l'obligation de dire que tout ce qui doit amener la paix, à son avis, dépendra du degré de précision et du caractère satisfaisant des garanties qui pourront être données sur cette question fondamentale. Il est indispensable que les gouvernements alliés contre l'Allemagne sachent, sans aucun doute possible, avec qui ils traitent.

» Le président fera une réponse séparée au gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie.

» Acceptez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

» Signé : Robert Lansing ».

La Bataille des Flandres

Prise de Roulers

10.000 prisonniers

On mande de Londres :

Ce matin à l'aube, la bataille a été engagée en Belgique par la seconde armée britannique ainsi que par des forces alliées importantes, opérant entre elles et la région inondée de l'Yser. Le front de notre propre attaque s'étend de Werwick sur la Lys jusqu'à St-Pierre sur la route de Roulers à Menin. Nous pouvons supposer que les Allemands s'attendaient à ce coup du général Plumer.

Quoique cette partie de leur front ne soit pas tenue par des troupes aussi denses qu'entre Cambrai et St-Quentin, il est indubitable que l'ennemi a fait tout ce que ses ressources décroissantes lui ont permis afin de renforcer ce front menacé. Heureusement, le temps nous a été favorable et le terrain se prête assez bien à une avance. Le contre-barrage de l'artillerie allemande a été faible, ce qui est dû surtout au grand nombre de canons que les Allemands ont perdus dans cette zone et aussi à leur méthode de sauver l'artillerie aux dépens de l'infanterie.

Au soir de l'attaque, Roulers était délivré. Cette ville comptait avant la guerre 25.000 habitants. C'est la première grande ville de Belgique dont les Allemands auront été chassés par les armées.

La progression s'est effectuée avec méthode, de la façon la plus satisfaisante, tous les nids de mitrailleuses étant contraints de céder les uns après les autres. A 16 heures, la progression atteignait six kilomètres en direction de Courtrai pour les Britanniques et six kilomètres en direction de Thielt et quatre en direction de Thourout pour les Belges. Quant aux Français, au centre des Belges, c'est à eux que revient l'honneur de s'être emparés de la ville de Roulers et des plateaux qui la protégeaient.

Près de 10.000 prisonniers sont déjà dénombrés ainsi qu'un matériel considérable. Parmi les canons pris il faut citer deux batteries attelées, ce qui montre que le repli méthodique dont les Allemands ne manqueront pas de parler s'opère en quelques heures. Les réserves que l'ennemi tentait d'amener en toute hâte n'ont pu également déjouer la vigilance des artilleurs et des aviateurs alliés. On signale notamment un train de troupes coupé en deux par un obus, qui a forcément stoppé et dont les occupants, alors qu'ils débarquaient rapidement, ont été accueillis et poursuivis à coups de mitrailleuses par les aviateurs.

La marine britannique, sous les ordres de l'amiral Kyel, ainsi que l'artillerie de côte ont fait suivant la coutume d'excellent travail.

Les Allemands n'ont pas quitté Roulers sans allumer de nombreux incendies. Roulers pris par nous, incendié par eux, voilà qui explique éloquemment les deux façons, la leur et la nôtre, de comprendre comment pourraient arriver plus rapidement des pourparlers d'armistice.

Prise de Durazzo

(Communiqué italien) : Durazzo est en notre possession. Ayant forcé, dans l'après-midi du 13, les défenses ennemies sur les hauteurs de Palmaja et du Sasso Bianco, les troupes italiennes ont pénétré dans la ville le 14 au matin, capturant des prisonniers et du matériel.

Plus à l'est, les colonnes s'avançant d'El Basan sur Tirana ont vaincu, dans la journée du 13, la vive résistance opposée par les arrière-gardes ennemies au col Kraba, et ont repris leur marche vers les objectifs.

La Turquie demande l'aman

On mande de St-Sébastien que le ministre de Turquie a remis au gouvernement espagnol une note du gouvernement ottoman demandant l'ouverture de négociations de paix et d'armistice.

La note dit :

Le gouvernement ottoman prie le gouvernement des Etats-Unis de prendre sur lui la tâche de l'ouverture des négociations de paix et d'informer de cette demande les Etats belligérants en les invitant à déléguer des plénipotentiaires pour entamer des négociations de paix. Le gouvernement turc accepte comme bases de ces négociations le programme lancé par le président des Etats-Unis dans son message au Congrès, le 8 janvier 1918, et les déclarations qu'il a formulées ultérieurement, notamment dans son discours du 27 septembre. Le gouvernement ottoman exprime le désir, pour mettre fin à l'effusion de sang, qu'un armistice soit conclu ».

Nouvelles Etrangères

Le royaume de Finlande

La France ne reconnaît pas le nouveau roi

On communique la note suivante :

« Lorsque le gouvernement de la république française a reconnu l'indépendance de la Finlande, il l'a fait à la suite du vote émis par la Diète finlandaise régulièrement constituée. Cette décision lui était inspirée par la pensée de donner toute la satisfaction possible aux aspirations nationales d'un peuple qui avait conservé, dans le cadre de l'empire russe, son autonomie et sa personnalité. Il avait d'ailleurs subordonné à l'entente avec les gouvernements alliés la constitution de la représentation diplomatique avec la république finlandaise.

Depuis, la Diète qui a proclamé l'indépendance de la Finlande a perdu son autorité et son pouvoir à la suite de mesures illégales qui ont été un véritable coup d'Etat. C'est contrairement à la légalité que la monarchie a été substituée à la république ; c'est contrairement à la légalité qu'un prince allemand a été appelé à monter sur un trône finlandais créé au mépris du droit.

En aucun cas, la France n'aurait pu accepter de consacrer de pareils actes par l'établissement de relations diplomatiques officielles avec le nouveau gouvernement d'Helsingfors. En aucun cas, elle n'aurait pu consentir à reconnaître une monarchie se donnant pour souverain un prince originaire d'un Etat avec lequel nous sommes en guerre. L'élection du prince de Hesse suffirait à elle seule à annuler la reconnaissance accordée à la Finlande.

Les relations diplomatiques qui avaient été officieusement établies avec le gouvernement finlandais se trouvent ainsi rompues. Le gouvernement français laisse à Helsingfors un agent dont les fonctions sont et ont toujours été d'ordre consulaire, qui a pour mission d'assurer la défense de nos intérêts et la protection de nos nationaux.

Poignée de petits faits

— En Hongrie, démission du ministère et il est probable qu'une crise gouvernementale est également en préparation en Autriche.

— Le conseil des ministres a pris un décret convoquant pour le 29 octobre la Haute Cour pour statuer sur les faits et attentats contre la sûreté de l'Etat et faits connexes relevés à la charge de MM. Caillaux, Loustalot et Comby.

— On mande à Havas que suivant une statistique officielle, la grippe, au cours des dernières quarante-huit heures, a causé 487 décès, alors que la mortalité journalière normale s'élève à 50 environ.

— Un violent incendie a consumé entièrement lundi après-midi toute la partie supérieure de deux grands immeubles locatifs dans le quartier de Bel-Air, à la Chaux-de-Fonds. Alimenté par les provisions de combustible pour l'hiver, le sinistre a nécessité une énergique défense pour empêcher l'extension du feu aux maisons voisines.

— Des dix départements français partiellement ou totalement envahis depuis 1914, quatre sont aujourd'hui complètement libérés : la Marne, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme. Aucun des six autres n'est plus envahi en totalité. L'ennemi occupe encore une partie importante des Ardennes, du Nord et de l'Aisne, et une fraction de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

— Lundi matin, à 10 heures, une dame C., habitant près de la gare, à Montreux, a, dans un moment d'égarement, jeté son enfant de dix mois dans la rue du haut du cinquième étage ; l'enfant est mort sur le coup. La mère s'est aussi lancée dans le vide ; elle a succombé une heure plus tard. Ce drame a consterné la population.

— On estime à 800 le nombre des personnes qui ont péri dans l'incendie de forêts du Wisconsin septentrional et du Minnesota. 13.000 personnes sont sans abri et sans vêtements. L'incendie serait dû à la malveillance.

— Deux porcs, élevés dans un moulin de la vallée de la Meuse, et qui pesaient chacun 310 kilos, ont trouvé acheteur, à Liège, à 17.000 francs.

— La Maison Blanche annonce que le gouvernement américain continuera à envoyer en Europe 250.000 hommes par mois, ainsi que du matériel. Il n'y aura pas le moindre relâchement dans l'effort.

— Le président du Reichstag a renvoyé la séance du Reichstag fixée au mercredi 16 octobre ; il s'est réservé de convoquer l'assemblée pour une nouvelle date.

— L'express de Bucarest s'est précipité dans la rivière Olt, près de la station de Piutra, à quelque distance de la frontière. La cause de cet accident est le mauvais état de la voie par suite des pluies. L'express convoyé par deux locomotives a déraillé sur le pont de l'Olt. Une locomotive et quatre wagons ont été précipités dans la rivière. Malgré l'arrivée immédiate des secours, 100 personnes ont été tuées et 200 blessées.

— On mande de Tanger que la grippe espagnole, accompagnée de pneumonie, cause de grands ravages au Maroc. A Tanger même, la mortalité est six à huit fois plus forte qu'en temps ordinaire. Dans les villages de la région, le 10 % des habitants ont succombé. Tandis que les indigènes et les Européens perdaient beaucoup des leurs, les Juifs n'ont eu à enregistrer aucun décès, grâce, assure-t-on, aux mesures

---

FEUILLETON DU NOUVELLISTE VALAISAN

77

JOSELINE

par

Edouard Delpit

» Je vous serai donc reconnaissant, monsieur le colonel, de vouloir bien donner votre consentement et accorder à Paul Mésanger un congé pour venir se marier. Il rejoindra son corps aussitôt après.

» Dans l'attente d'une réponse favorabe, je vous prie de croire à mes plus distingués sentiments.

» Césaire Thénissey. »

La foudre, tombant sur elle, aurait moins saisi Joseline.

— Monsieur... monsieur... balbutiait-elle.

— Là, mon enfant, calmez-vous.

— Oh ! monsieur, c'est vous qui me donnez Paul !...

— N'est-ce pas la seule manière de vous donner le bonheur ?

— Vous êtes bon et grand comme Dieu.

L'hymne de gratitude était sincère, la comparaison était excessive ; en ce moment même, M. Thénissey avait toutes les raisons du monde de se rappeler sa misérable humanité : il souffrait abominablement. Cette allégresse qui ressuscitait Joseline, c'était l'allégresse de la délivrance et, de cette délivrance, son cœur à lui saignait à flots. Y pensait-elle seulement ? Elle pensait à l'autre ! Comme elle aimait ! Et comme la jalousie le dévorait ! Mais il convenait de l'enfoncer au plus profond de soi-même.

Après tout, il y avait des droits acquis, des liens datant de l'enfance, une tendresse née avec eux, grandie avec eux, transformée en passion, et lui, le vieillard, s'était jeté à la traverse de ces jeunes amours, avait changé en désespoir l'espérance la plus pure et la plus respectable, fait pleurer et gémir... C'était son tour de gémir, son tour de pleurer.

— Joseline, dit-il, vous ne m'en voulez plus ?

D'un mouvement si rapide qu'il n'eut pas le temps de l'arrêter, elle lui prit les mains, le courba sur elle et, le visage frôlant son visage :

— Vous me rendez tout, la joie, la vie, l'honneur, et vous me demandez si je vous en veux !

Ah ! la cruelle et l'imprudente, de l'enivrer d'un pareil contact ! Une pareille tentation folle de la couvrir de baisers. Il se raidit, désormais elle était sa fille, et, défaisant peu à peu l'étreinte, il redressa son torse de géant.

Le jour était levé. Du dehors arrivait le bruit sourd de l'activité humaine, déjà en œuvre ; dans la maison, l'escalier s'emplissait du vacarme matinal.

— Voyons, dit légèrement M. Thénissey, il s'agit de nous concerter, le temps presse; il va falloir d'abord avertir votre mère que vous êtes... souffrante. Marinette pourrait se charger de ce soin.

— Ah ! monsieur, protesta la jeune fille, madame Delmarin me déteste.

— Alors j'y vais, moi.

— Et vous lui direz tout ? demanda Joseline.

— Je lui dirai tout ce qu'elle a besoin de savoir, mais rien de tout ce qu'il faut qu'elle ignore.

— Merci. Et... et pour Paul ?

— Ah ! pour Paul ?... Ce sera plus difficile à expliquer ; je m'en tirerai tout de même, je crois.

— Maman ne consentira jamais.

Dans une explosion de douleur plus forte que lui et frappant la poitrine d'un coup qui résonna comme un coup de massue :

— J'y consens bien, moi! cria Césaire.

C'était le premier élan de révolte, il en eut honte.

— Soyez tranquille, reprit-il doucement, j'en fais mon affaire.

Si, comme début de journée, madame Delmarin se fût attendue à quelque événement extraordinaire, ce n'eût certes pas été à la venue d'un homme dont elle aurait donné sa tête à couper qu'il était en train, à cette heure, de dormir du sommeil le plus profond. Elle se représentait volontiers tous les millonnaires comme incapables de se lever avant midi. Aussi, l'entrée de Thénissey la plongea-t-elle dans une surprise voisine de la stupéfaction.

— Vous, monsieur Césaire !... Mais il fait à peine jour.

— Parce que vos volets sont fermés. Il fait grand jour, au contraire. Madame Nollet n'a qu'à ouvrir, vous le constaterez.

La garde courut à la fenêtre et les clarrés du matin inondèrent la chambre.

— Et Joseline qui n'est pas descendue!

— Je vais la chercher, dit la garde.

— Auparavant, madame Nollet, objecta Césaire, auriez-vous l'obligeance de me rendre un petit service ? Vous allez monter dans ma petite voiture et vous faire conduire à la fonderie.

— Chez vous ?

— Non, à la fonderie, pas à la villa. Vous demanderez le caissier, monsieur Emile Gouraud, et lui direz que je le prie de venir immédiatement ici me parler.

— Bien, monsieur.

La garde s'éloignait, enchantée de l'occasion d'une promenade dans une voiture de maître. M. Thénissey la rappela :

— J'oubliais. Que Gouraud m'apporte, en venant, la lettre du capitaine Garnier où il est question de Paul Mésanger.

Madame Delmarin pâlit. Hier, Joseline était allée au **Rendez-vous des bons garçons ;** ce matin, M. Thénissey arrivait à une heure impossible et prononçait le nom de Paul. Qu'est-ce que cela signifiait ? Césaire s'assit le plus placidement du monde.

— Cette lettre du capitaine Garnier me préoccupe, parce qu'elle préoccupe mon ami Gouraud. Je ne l'ai pas lue, je voudrais la lire ; du moment qu'il s'agit de Paul, elle m'intéresse. Un si brave cœur ! Sans madame Fermann, je l'aurais adopté. Comme la vie est pourtant bizarre ! Si je l'avais adopté, je n'épouserais pas Joseline.

— Vous n'épouseriez pas...

— Evidemment, puisqu'il serait mon héritier.

— Eh bien ?

— Eh bien ! quand je vous ai demandé votre fille vous vous seriez dit,: « A son âge, ce bonhomme n'est pas sûr d'avoir un enfant ; donc, Joseline n'est pas sûre d'hériter en devenant veuve, et comme monsieur Césaire Thénissey n'a pour lui que sa grosse fortune, si cette grosse fortune ne doit pas être à nous, bonsoir !»

— Oh ! par exemple !... par exemple !...

— Et j'aurais eu beau l'aimer, j'aurais eu beau l'adorer, vous auriez été impitoyable.

(A suivre)

d'hygiène prises par eux dès le début de l'épidémie.

— On reçoit de mauvaises nouvelles de la Colonie du Cap, où la grippe sévit avec fureur, bien que les médecins pratiquent l'inoculation d'un sérum. Chaque jour, 150 personnes sont enterrées au cimetière principal de la ville du Cap. A Johannesburg, l'épidémie fait beaucoup de mal aussi. Deux mines de charbon du Natal septentrional ont dû être fermées.

— A Hergiswil, Nidwald, on a relevé lundi matin, sur le chemin conduisant à sa demeure, M. le conseiller Keiser, portant une blessure mortelle à la tête. On suppose un assassinat. Le défunt jouissait de l'estime de tous ses concitoyens et on se perd en conjectures sur les motifs du crime.

— Mgr de Durfort, évêque de Langres, est nommé évêque de Poitiers. Il est né au diocèse de Versailles en 1863.

— *L'état de siège au Portugal* a été décrété. Le président, en sa qualité de chef des forces de terre et de mer a pris le commandement direct des forces. La tranquillité complète règne en Portugal. Une petite force militaire insubordonnée à Panafiel a été promptement réduite à l'obéissance.

Nouvelles Locales

Le Vote sur la Proportionnelle

Nos lecteurs ont eu mardi les résultats globaux du pays. Ils trouveront ci-dessous les résultats du canton par districts et par communes pour la partie française du moins :

	Oui	Non
District de Sierre		
Ayer	32	9
Chandolin	30	—
Chippis	63	3
Chermignon	83	—
Grimentz	38	4
Miège	97	4
Mollens	38	3
Montana	40	—
St-Jean	22	20
Sierre	254	13
Vissoie	18	4
District d'Hérens		
Agettes	17	6
Hérémence	67	21
Evolène	134	8
Nax	5	24
St-Martin	91	1
Vernamiège	22	9
Vex	59	—
District de Sion		
Bramois	62	7
Grimisuat	63	4
Sion	305	53
District de Conthey		
Chamoson	122	2
Ardon	59	77
Nendaz	123	2
Conthey	162	27
District de Martigny		
Bovernier	40	6
Charrat	23	5
Isérables	77	66
La Bâtiaz	29	12
Fully	67	23
Martigny-Bourg	74	12
Martigny-Ville	132	12
Martigny-Combes	37	4
Leytron	42	44
Riddes	30	12
Saillon	22	—
Saxon	65	11
Trient	22	6
District d'Entremont		
Bagnes	292	64
Bourg-St-Pierre	26	2
Liddes	35	1
Sembrancher	57	16
Vollèges	35	8
Orsières	42	28
District de St-Maurice		
Evionnaz	69	3
Finhaut	46	40
Massongex	39	11
Mex	14	—
St-Maurice	181	12
Salvan	76	4
Vernayaz	73	16
District de Monthey		
Collombey-Muraz	36	14
Monthey	224	10
Port-Valais	34	1
Troistorrents	119	4
Val d'Illiez	78	9
Vouvry	134	13
Champéry	85	6
Vionnaz	122	9
Récapitulation par Districts		
Conches	520	23
Rarogne-Or.	188	41
Brigue	578	63
Viège	740	31
Rarogne-Occ.	657	68
Loèche	600	64
Sierre	894	71
Hérens	553	76
Sion	730	70
Conthey	486	128
Martigny	560	213
Entremont	487	119
St-Maurice	539	99
Monthey	827	66
Militaire	71	15
Total :	8430	1147

Vers un concordat

De la *Feuille d'Avis :*

Nous tenons de source autorisée que la question épiscopale s'achemine vers une solution favorable qui, tout en régularisant une situation anormale, respectera les traditions valaisannes. Nous allons vers un concordat. Il paraît fort probable que le Souverain Pontife proposera en effet l'établissement d'une convention écrite aux termes de laquelle le Grand Conseil valaisan, aurait le droit de choisir le candidat et de le présenter au St-Siège qui procédera à l'élection proprement dite.

De cette manière, le droit ecclésiastique de nomination serait sauvegardé et la prérogative dont jouit le pouvoir civil valaisan ne serait pas complètement abolie.

Ce serait le système existant en Autriche avec cette différence que, dans ce pays, c'est l'empereur qui désigne le candidat du siège épiscopal et le présente au Saint-Siège.

Martigny. — Chœur de Dames.

Réveillé enfin de sa léthargie estivale, le chœur de Dames a l'honneur d'annoncer qu'il va reprendre régulièrement ses cours, sous l'habile et savante direction de M. le professeur Arthur Parchet. Les personnes douées de bonnes dispositions pour la musique vocale, qui voudraient faire partie de notre Société, dont le but est d'instruire en récréant, peuvent s'inscrire chez la Présidente Mme Puippe, institutrice, qui se fera aussi un plaisir de donner tous les renseignements désirés.

Le Comité.

Martigny. — (Corr.)

L'épidémie de grippe est en recrudescence à Martigny-Ville depuis l'arrivée d'une compagnie de soldats dont le séjour à Martigny était parfaitement inutile. La réouverture du Cinéma a beaucoup étonné. On espère que l'administration de Martigny-Bourg suivra l'exemple des cantons voisins où la maladie sévit aussi et sera assez soucieuse de la santé publique pour renvoyer la foire de lundi prochain.

La population se demande également s'il n'eut pas été indiqué de refuser catégoriquement de recevoir la troupe et elle reste stupéfaite devant l'inconscience des chefs militaires qui envoient chaque deux jours des détachements de relevée de garde entre St-Maurice et Martigny. Alors que précisément la grippe sévit parmi ces hommes, il est coupable de les faire ballader régulièrement dans les trains et de colporter ces foyers d'infection d'une localité à l'autre.

Il faut croire que cet état de choses servira d'exemple et que les autorités de Martigny-Ville sauront dire: « Il n'y a rien de fait» si jamais on leur demande de préparer des cantonnements pour des soldats destinés à remplacer le détachement de grippe actuelle.

Un four.

Les fameuses « forceries de pommes de terre », d'invention américaine, dont toute la presse célébra les merveilles, le printemps dernier, et que nombre de gens se sont empressés d'établir, dans l'espoir d'un mirifique rendement, ont causé une déception générale.

La *Chronique d'agriculture* écrit à ce sujet :

« Nous connaissons beaucoup d'agriculteurs, qui firent, cette année-ci, l'essai de la forcerie. La récolte vient de se faire : elle est lamentable ; nous avons assisté, ces jours derniers, au déballage d'une forcerie qui, pendant l'été, avait cependant fort bel aspect ; or, la récolte n'a pas dépassé en poids les tubercules employés comme semence, et ces tubercules étaient si petits qu'ils étaient inutilisables pour la table ».

Dans la plupart des cas, on n'a pas même récolté un poids équivalent à celui des plantons. La grosseur des tubercules va du volume d'un haricot à celui d'une noix.

La ration de lait.

L'Office fédéral de l'alimentation publie une circulaire exposant le sens et la portée des prescriptions récemment publiées au sujet du ravitaillement en lait durant l'hiver et invitant les autorités cantonales et communales à soutenir de leur mieux les associations laitières chargées du rationnement. Cet appui sera particulièrement nécessaire dans les régions produisant plus de lait que les besoins locaux n'exigeraient.

L'Office adresse également un appel aux populations de ces régions, les engageant à tenir compte de la pénurie de lait dans les grandes villes. L'Office estime que la ration prévue de cinq décilitres par personne ne pourra être maintenue dans certaines contrées. Dans ce cas, des prescriptions cantonales et communales devront être immédiatement promulguées, afin de réduire la ration.

Pour terminer, l'Office remarque que la question du prix du lait n'est pas définitivement résolue, mais que les pourparlers laissent espérer un résultat favorable. Pour le moment, les producteurs semblent être d'avis qu'il y a lieu de renoncer à une augmentation de prix, si justifiée que celle-ci puisse être par le renchérissement général.

La direction générale de la Nestlé Anglo Swiss Condensed Milk Co, a décidé de mettre à la disposition de l'Office fédéral de l'alimentation la totalité du lait employé par ses usines suisses. Cette mesure entraînera malheureusement la cessation de la fabrication.

Horaire.

L'excellent Horaire du major Davel, revisé au 15 octobre, vient de paraître pour le prix extrêmement modique de 40 centimes, deux sous de plus seulement qu'autrefois. Il est évident que cette légère augmentation ne correspond pas aux charges de toutes sortes qui frappent en ce moment les Imprimeries. Les éditeurs, Hoirs d'Adrien Borgeaud, font des sacrifices manifestes pour satisfaire une clientèle qui leur est toujours restée attachée.

Cette édition du 15 octobre comporte les nouveaux services des lignes secondaires, Tramways, Bateaux, etc., ainsi que les nouvelles taxes des C. F. F., des Bateaux, etc.

L'Horaire du major Davel reste un des plus pratiques, un des plus complets de tous les indicateurs de chemins de fer.

Décisions du Conseil d'Etat

Nominations d'experts. — Le Conseil d'Etat désigne :

1. M. l'ingénieur J. Couchepin, comme expert de l'Etat et président de la commission chargée de l'estimation des terrains expropriés pour la construction de la route du Rawyl, section Chalet Gasser à la route de Vermala ;

2. M. Joseph Tissières, à Martigny, comme expert de l'Etat et président de la commission chargée de la taxation des terrains à exproprier pour la construction du chemin forestier des Cailleresses sur Martigny-Combe ;

3. M. Zwissig, ancien président à Sierre, comme expert de l'Etat et président de la commission chargée de la taxe d'un terrain exproprié par la commune de Veyras, pour l'aménagement d'une place de récréation pour l'école du village ;

4. M. l'architecte Müller, à Sierre, comme expert de l'Etat et président de la commission chargée de déterminer l'indemnité due aux propriétaires des terrains expropriés en vue de la construction de la nouvelle église de Chippis.

Permis de coupe. — Il accorde les permis de coupe ci-après :

1. à la bourgeoisie de Liddes, pour 800 stères de 50m3, dans sa forêt de Combes à Plan ;

2. à la bourgeoisie de Martigny-Combe, pour 1000 m3, dans la forêt de Charave ;

3. à la bourgeoisie de Sembrancher, pour 400 m3, dans la forêt du Fahys ;

4. au consortage de l'Arpille, pour 180 m3, dans la forêt de ce nom ;

5. au consortage de la Giétaz, pour 120 m3, dans la forêt de ce nom ;

6. à M. Valentin Vouilloz, au Châtelard, pour 60 m3, à la Belle Combe ;

7. à la S. A. pour l'Industrie de l'Aluminium, à Chippis, pour 150 m3, dans sa forêt de Beauregard ;

8. à M. Eugène Meyer, à Tourtemagne, pour 300 stères, dans sa forêt sise au lieu dit « In den Wängen », Turmanntal ;

9. à M. Théodule Schmid, à Steinhaus, pour 150 stères de bois de feu et 15 m3 de bois de construction, dans sa forêt ;

10. à la bourgeoisie de Biel, pour 50 stères, dans sa forêt dite « Eyenwald ;

11. à M. Gay-Crosier Camille, à la Forclaz, sur Trient, pour 50 m3, au lieu dit « les Petoudes » ;

12. au consortage de Zügenwald, par M. Ls. Providoli, pour 350 m3, dans sa forêt de Visperterminen.

Droit d'enseigne. — Il est accordé pour 5 ans le renouvellement du droit d'enseigne pour l'« Hôtel suisse » au col de Balme, propriété de la bourgeoisie de Martigny-Ville.

Traitements. — Il décide, en principe, de proposer au Grand Conseil, dans sa session de novembre prochain, la revision du règlement sur les traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat.

Le prix du sel. — Vu l'augmentation du prix d'achat, en application de l'art. 4 de la loi des finances, il décide de porter le prix du sel de table à fr. 64, par 100 kg. aux débitants et à fr. 80, par 100 kg. au public.

En outre, prenant en considération l'augmentation constante des frais de transport et des prix des sacs, le Conseil d'Etat autorise le Département des Finances à porter, dès le 15 octobre crt., de fr. 2.40 à fr. 3.40 l'indemnité allouée aux débiteurs de sel, par q. m.

Code de procédure civile. — Il est constitué une commission d'experts chargée de l'étude de l'avant-projet du code de procédure civile. Cette commission est composée de

MM. Dallèves, avocat,
Défayes, juge cantonal,
Dr Clausen, avocat,
Coquoz, président de l'ordre des avocats,
E. de Courten, juge-instructeur,
Devantéry, greffier de tribunal,
Leuzinger, avocat,
Dr Lorétan, juge-instructeur,
Walpen, avocat.

Subsides. — Le Conseil d'Etat alloue les subsides ci-après pour travaux de reboisement et chemins forestiers :

1. à la commune de Vollèges: *a)* 20 % sur un devis de fr. 25.000, y compris l'achat d'un fonds, pour reboisement de terrain d'une étendue de 8 ha., situés aux Grands Verneys ;

b) 20% sur un devis de fr. 20.000, pour un chemin forestier destiné à relier les forêts communales dès le Col des Planches à la route de Sembrancher-Vollèges ;

2. à la commune de Leytron, 20 % sur un devis de fr. 100.000, pour le prolongement du chemin établi par la commune dans la Grande Forêt ;

3. à la commune de Martigny-Bourg, 20 % sur un devis de fr. 20.000, pour un chemin forestier à construire dans la forêt de la Grand'Jeur ;

4. à la commune de Bovernier, 20 % sur un devis de 55.000, pour un chemin à établir dans la forêt du Plan de l'Eau.

Office de travail. — Le Conseil d'Etat décide de charger le Secrétariat des Apprentissages de l'organisation de l'Office du travail prévu par l'arrêté du Conseil fédéral, du 5 août 1918.

Locataires et vieux habits. — Le Département de l'Intérieur est chargé de l'exécution des arrêtés du Conseil fédéral concernant la protection des locataires et le commerce de vieux habits.

Nos écoles et la grippe. — M. le Chef du Département de l'Instruction publique communique un nouveau rapport du Conseil de santé préavisant :

1. pour l'ouverture définitive, le 7 octobre crt. des collèges, écoles normales et écoles secondaires, moyennant observation de mesures sanitaires spéciales ;

2. pour le renvoi jusqu'au 2 novembre prochain des écoles primaires du Canton.

Le Conseil d'Etat ne croit pas devoir prendre une décision générale en ce qui concerne l'ajournement de l'ouverture des écoles primaires, mais il communiquera aux communes intéressées le préavis du Conseil de santé, en leur laissant le soin de prendre les mesures que comportera l'état sanitaire de chacune d'elles.

Ecoles normales. — Le Conseil d'Etat autorise les directions des Ecoles normales du Canton à porter de fr. 50 à fr. 60 le prix mensuel de la pension des élèves.

Pour Saillon. — Vu le préavis de l'Inspecteur cantonal des forêts, le Conseil d'Etat autorise la commune de Saillon à défricher une surface de 39 ha. de taillis, situés dans la plaine du Rhône.

Médecin. — M. le Dr Raymond Zen-Ruffinen, à Loèche, porteur du diplôme fédéral, est autorisé à pratiquer l'art médical dans le Canton.

Promotion. — L'adjudant sous-officier J. Furrer, administrateur de l'arsenal de Brigue, est promu au grade de lieutenant de landsturm.

Amendes. — Il est prononcé une amende de fr. 200 contre X. X. à X. et une amende de fr. 200 contre X.X. à X., pour contravention à l'arrêté fédéral du 16 août 1918 et à l'arrêté cantonal du 13 septembre a. c., concernant l'approvisionnement en fourrage.

Démissions. — Le Conseil d'Etat prend acte, avec remerciements pour les services rendus, de la démission de

1. M. Hermann Müller, en qualité d'ingénieur rural ;

2. M. Jean de Kalbermatten, en qualité d'adjoint du forestier cantonal.

Nominations. — Le Conseil d'Etat nomme :

1. M. l'avocat Dr R. Metry, à Loèche-Ville, substitut du préposé aux poursuites et aux faillites du district de Loèche, en remplacement de M. R. Bayard, décédé ;

2. M. Joseph Wyer, à Viège, en qualité de forestier d'arrondissement ;

3. M. Jules Zuber, à Sierre, membre-suppléant du jury pour le concours du menu bétail ;

4. M. Albert Mathier, négociant, débitant de sels à Salquenen ;

5. Mme Marie Biderbost, débitante de sels à Gampel.

Expropriations. — Le Conseil d'Etat accorde la déclaration d'utilité publique :

1. à la commune de Troistorrents, pour l'expropriation des terrains nécessaires en vue de l'agrandissement du cimetière ;

2) à la commune de Vollège, pour l'expropriation de terrains nécessaires à la construction de la route forestière du Col des Planches ;

3) à la commune de Chalais, pour l'expropriation de terrains nécessaires à la création d'un nouveau cimetière.

Madame Veuve Ramel et sa famille, à Aigle, remercient les personnes qui ont pris part au deuil cruel qui vient de les frapper.

Sur douze candidats présentés par
l'Ecole Lémania, à Lausanne
aux examens d'entrée de l'Ecole Polytechnique Fédérale, à Zurich, dix ont été admis. 1731

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 10 POUDRES Fr. 1.80 TOUTES PHARMACIES

LES CORRESPONDANCES ANONYMES ne sont pas insérées

On demande
kirsch, marc et lie nature
Faire offres à Mme Vve Ls TROSSET, liqueurs, MONTHEY.

MODES

La plus chic

La meilleure marché

AU LOUVRE AIGLE

Vente aux enchères à Vernayaz

Les hoirs de Mme *Rosalie Gross-Gay-Balmaz* à Vernayaz, vendront aux enchères publiques le *dimanche 20 octobre*, à 3 heures, au Café de la Poste, à Vernayaz, une **Maison d habitation** avec grange, écurie et places.

Pour renseignements s'adresser à l'étude Ed COQUOZ, avocat et notaire à Martigny-Ville.

Ne vous laissez pas pousser des cheveux gris !

RECHS « IDÉAL » est un produit clair comme l'eau, et absolument inoffensif, qui rend dans une dizaine de jours aux cheveux gris leur couleur primitive. — Mais exigez absolument le nom « Idéal » de la parfumerie J. RECH, rue de Nidau 21, Bienne.— Prix : fr. 3.50 et 6.50

Dans 10 jours plus de cheveux gris ! Certificats à disposition

Grand choix de tous les articles de toilette. Filet, poudre de riz, crêmes de beauté, savons, parfums, dentifrices, potions capillaires, peignes, etc.

Goudron Burnand Extrait du meilleur pin de Norvège, **30 ans de succès** contre **rhumes, catarrhes, toux, bronchites,** dans toutes les pharmacies.

Le Thermogène

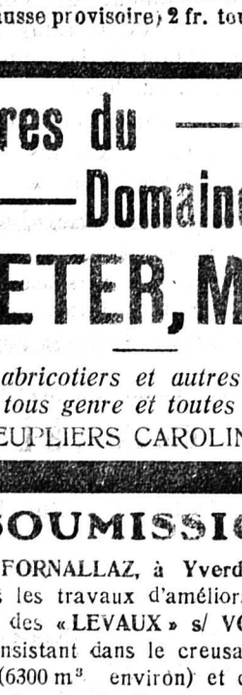

Voici les froids et l'humidité avec leur cortège de **Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Douleurs, Névralgies, Rhumatismes, Lumbagos, Torticolis, Points de côté,** etc. C'est le moment de se préserver et d'avoir chez soi une boîte de **THERMOGENE**.

Avec ce remède propre et si actif, plus d'Emplâtres, Thapsias, Teinture d'Iode, Vésicatoires, etc. d'un usage désagréable !

REFUSEZ toute boîte ne portant pas au dos le portrait ci-dessus du « **Pierrot crachant le feu** »
La boîte (hausse provisoire) 2 fr. toutes pharmacies.

Pépinières du Domaine des Iles

Ch. PETER, Martigny

Magnifiques abricotiers et autres arbres fruitiers en tous genre et toutes formes.

BEAUX PEUPLIERS CAROLINS ET FRENES.

SOUMISSION

M. J. FORNALLAZ, à Yverdon, met au concours les travaux d'amélioration de son domaine des « LEVAUX » s/ VOUVRY (VALAIS consistant dans le creusage de divers canaux (6300 m³ environ) et confection de parcelle de marais d'environ 3000 m². Les ponceaux, ainsi que le défrichement d'une plans et les cahiers des charges peuvent être consultés au BUREAU Technique P.-A BONVIN, géomètre officiel, avenue Pratifori, à SION, ou chez M. BONGNI, gérant du Domaine des « LEVAUX » à VOUVRY.

Les soumissions sous plis cachetés avec mention « AMELIORATIONS des LEVAUX » seront reçues au BUREAU sus-nommé jusqu'au 22 Octobre courant.

La Salsepareille Model

est un **dépuratif et laxatif** qui a fait ses preuves depuis 30 ans. De nombreuses imitations, paraissant souvent meilleur marché, prouvent le mieux le grand succès de cette préparation, d'un goût exquis et d'un effet doux, ne dérangeant aucune habitude La Salsepareille Model se recommande spécialement contre la **constipation habituelle et le sang vicié** ainsi que toutes les maladies qui en dépendent. — 1/3 de bouteille 5.—, la demi bouteille 7 fr.50, la bouteille pour la cure complète 12 fr. — Se trouve dans toutes les pharmacies. — Mais si l'on vous offre une imitation refusez-la et faites votre commande par carte postale directement à la **Pharmacie Centrale, Madlener-Gavin**, Rue du Mont-Blanc 9, **Genève**, qui vous enverra franco contre remboursement des prix ci-dessus la **véritable Salsepareille Model**.

Etude Me GROSS

Avocat et Notaire

L'étude M. GROSS, à Martigny-Bourg est transférée à MARTIGNY-VILLE, Avenue de la Gare, immeuble Georges Morand, au 2e étage.

— Téléphone 47 —

VINS

Arrivages de vins blancs et rouges de 1er choix. Prix avantageux.

A. ROSSA, Martigny

Maison très connue et de toute confiance. Membre du Syndicat des importateurs suisses de la branche alimentaire. 515

Le public de SION et environs est informé que nous venons de terminer une nouvelle installation pour le nettoyage et la

MOUTURE

de toutes céréales pour farines panifiables, maïs, etc, qui nous permettra de faire un travail prompt et soigné.

Moulins Agricoles Avenue Pratifori **SION**

A LA VILLE DE PARIS

Rue de l'Avançon **BEX** Rue de l'Avançon

Réelle Occasion

Jolie toile Shirting blanc, très souple, pour lingerie, **91 cm.** de large ; le mètre **2.45**

Vente maximum par client :
Une coupe de 30 à 35 mètres :
Frs 2.35 le mètre.

— Profitez ! —

MODES

Mlle Emma DELALOYE

à Saxon

avise son honorable clientèle qu'elle ouvre une exposition de chapeaux modèles à partir du 11 courant.

Se recommande

Grippe Influenza

Protégez-vous contre la contagion par l'emploi des

SAVONS MEDICINAUX

« ACIDE PHÉNIQUE » ou « LYSOL »

marque CALLET

Seule garantie d'une activité POSITIVE. 60 années de succès. En vente dans toutes les pharmacies et drogueries. 1714

BOUCHERIE CHEVALINE

Cheneau de Bourg 35, Lausanne

J'expédie contre remboursement, **belle viande de cheval, sans os 1re qualité fr 3,50 le Kg. ; 2me qualité fr. 2,80 le kg. ; Bouilli avec os fr. 2 le kg.**

Téléphone 16.21, Henri DORSAZ.

PROCHAINS TIRAGES :

15 et 22 Novembre

Nous continuons à accepter les souscriptions à partir de

Fr. 5 par mois.

aux séries de 30 Obligations à lots de la Fédération des Chefs d'Equipes des C. F. F.

remboursable par voie de tirage de Fr. 5 à 20.000 par titre — 2 à 4 tirages par an. — 6 à

7 belles primes garanties par série

sortant aux prochains tirages. Prix de l'obligation Fr 5, de la série de 30 Obligations Fr. 150, au comptant ou par mensualités de Fr. 5 ou 10.

Magnifique plan de lots :

19 à	Fr.	20 000
18	,,	10 000
78	,,	5.000
67	,,	1 000

etc., au total pour plus de **4 millions**

Tout acheteur d'une série au comptant ou par mensualités, **participera** à titre supplémentaire à **28 GRANDS TIRAGES** dont les prochains sortiront les 15 et 22 Novembre, avec lots de

2 à	Fr.	500 000
2	,,	250 000
2	,,	200.000
20	,,	100.000

etc. au total pour Fr. **6 millions**

Prière d'adresser les souscriptions sans retard à la

BANQUE SUISSE DE VALEURS A LOTS, Peyer & Bachmann, Genève, 20 Rue du Mt-Blanc.

Prospectus à disposition !

Achetez vos montres

directement au fabricant, vous serez certain d'être servi le mieux et le plus avantageusement

Demandez catalogue spécial gratuit pour montres-bracelets modernes et garanties à la **Fabrique « La Duchesse » Parc 21, La Chaux-de-Fonds.** 16[illegible]

Encore quelques

vases de cave

ronds et ovales de 3000 à 7000 litres, en bon état. **Auguste Petter, Les Agittes, Chemin Vert Vevey.**

On demande deux bons

MULETS

en hivernage

avec collier. Faire offres **au bureau du Journal.**

Anti-Grippe Espagnole

Extrait du Communiqué de la Polyclinique médicale (« Journal de Genève » du 27 juillet 1918 : ... Comme on admet que l'infection se fait surtout par les voies respiratoires, on fera bien de procéder à des lavages fréquents de la bouche et à des gargarismes antiseptiques. Dans ce but on employera.... de l'Alcool de Menthe (une cuillerée à café dans un demi verre d'eau...

DEPUIS PLUS DE 40 ANS, LE MEILLEUR ANTISEPTIQUE DE LA BOUCHE EST :

L'ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

Mode d'emploi : Eau de toilette antiseptique. Dentifrice soir et matin. Gargarisme après chaque repas et le plus souvent possible suivant l'avis des docteurs.

Boisson stomachique, digestive et rafraîchissante : consultez le prospectus. Prix en Suisse : fr. 1.75 et 2.50 le flacon.

On cherche une

domestique

de 18 à 25 ans, de toute confiance, Française, pour faire tous les travaux d'un ménage simple, mais soigné, bon gage.

S'adresser à Madame Alex. Chappuis, Bremblens sur Morges.

Nous cherchons dans chaque localité un ou plusieurs

REPRÉSENTANTS

ou personnes sérieuses et actives visitant clientèle privée, pour placement facile, par voie de souscription, d'excellents titres suisses.

FORTE COMMISSION

Réclame et matériel y relatif à nos frais. Adresser offres avec références, Case 1176, Mont-Blanc, — Genève —

Cocher-charretier

cherche place de suite.

Peut s'occuper de la campagne. S'sd. Alfred Cretton, Martigny-Ville.

On offre

FROMAGERS

pour la saison d'hiver ;

PORCHERS

ouvriers-boulangers

Bureau de placement, Bagnes.

FILLE ou GARÇON pourrait entrer de suite comme

APPRENTI-TAILLEUR

chez Louis WERLEN, tailleur, Martigny-Bg.

On cherche de suite bonne

fille de cuisine

Pension MON REPOS, 4 Av. Lémon, Lausanne.

On demande une

fille sérieuse

et active comme

sommelière

S'adr. à H. CHENAUX, Hôtel des Alpes, SEPEY

On demande à Martigny-Ville

jeune fille

16-17 ans comme **bonne d'enfants** et aider au ménage.

S'adres. au « Nouvelliste » **sous C. M.**

On achèterait

1000 à 2000 litres, bon

VIN VIEUX

valaisan

Faire offres et prix à B. B., poste restante, Bex.

A VENDRE

six beaux lapins

à 4 fr. 50 pièce.

S'adr JACQUENOUD, Paluds, Massongex

Appartements

de six pièces à louer de suite à

Sierre

S'adr. chez M. D CLIVAZ, ingénieur, à Sierre.

Achetez des machines Suisses !

Petits payements mensuels
Demandez catalogue ill.
Fabr suisse de mach. à coudre
8x6
Lausanne Av Ruchonnet 1

Viande de cheval

Rôti, sans os ni charge	fr.	3,50
Bouilli avec os	«	2,50
Saucissons,	«	5,50

le ko, expédie à partir de 2 kos. la

Profitez d'en saler, fumer et sécher en prévision de la carte de viande.

Boucherie Chevaline Centrale

Louve 7 Lausanne

Pour pierriste

ON DEMANDE toujours à ACHETER des rebuts, tels que balanciers, gouttes, glaces ainsi que des rebuts grandissage et perçage

Friedr. Friedli Lucens, Vaud

Attention !

Au mobilier d'occasion à Fully

Chez Emile Vérolet, vous trouverez toujours n'importe quels meubles en bon état et meilleur marché que partout ailleurs.

PIANOS - HARMONIUMS VIOLONS, MANDOLINES

GUITARES — ETUIS CORDES

COLOPHANE

H. Hallenbarter, Sion

7 vases à vendre

en bon état Contenance de 1400 à 3000 litres. Contenance totale 15 500 litres.

S'adresser Hôtel de l'OURS, Lausanne.

Bicyclettes

A vendre jolies machines à roue fixe 120 fr. ; une à roue folle, deux freins, 150 fr. ; une avec roue libre et Torpédo 180 fr., comme neuve. Bicyclettes de Dames à bas prix. - WILLIAM GESSENAY, Bois-Gentil, sur Lausanne.

Boucherie Chevaline Lausannoise

Platel et Bertholet.

18, Ruelle du Grand Pont, 18

achète les chevaux pour abattre ainsi que ceux abattus d'urgence.

Paie prix élevé, comptant. Si nécessité arrivée immédiate. — Expédition postale depuis **4 kg.**

Téléph. boucherie 35.05 domicile 21-24.

VOICI

la meilleure adresse

pour vendre vos Chevaux pour l'abattage, ainsi que ceux abattus d'urgence à

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE

Louve 7, Lausanne

Maison ne les revendant pas pour le travail.

Tél. jour 15.36, nuit et dim 12.80

Sage-femme

Mme Burry-Vic

2, Croix d'Or, Genève

SAGE-FEMME

Mme GAUTHIER

17, Rue du Mont-Blanc, GENEVE, à proximité de la Gare.

Consultations. — Pensionnaires. — Docteur à disposition. **Man spricht deutsch**

Sage-Femme diplômée

Mme Dupanloup-Lehmann

rue du Mont-Blanc, 20 (près de la gare), Genève, tél 34 87, reçoit pensionnaires. Consultations, soins médicaux. Discrétion. Prix modérés. Man spricht deutsch.